

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TCM-007-14170/23/BM**

## **■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la charte des ports de plaisance et de pêche de la Région Sud**

**61373**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires. Ainsi, elle gère 28 ports de plaisance allant de l'ouest avec Saint-Chamas, Berre L'Etang et Istres en passant par ceux de la Côte Bleue puis Marseille jusqu'à La Ciotat. Avec plus de 10 000 postes à flot, des sites pittoresques et des côtes remarquables, la Métropole est le premier pôle de plaisance d'Europe.

Véritables portes d'entrée sur la mer mais aussi sur la ville, les ports de plaisance sont des lieux stratégiques et représentent des moteurs territoriaux de croissance.

En 2015, la région Sud et l'UPACA ont créé une « charte des ports de plaisance et de pêche » permettant d'affirmer le rôle stratégique des infrastructures portuaires dans l'aménagement des territoires.

Dans une deuxième version intervenue en 2021, la charte s'axe davantage sur l'enjeu de modernisation de ces infrastructures au service de l'intérêt général de développement de nos territoires. Un port est ainsi vu dans sa globalité : amélioration des accès, déplacements et sécurité au sein de l'enceinte portuaire, développement des services, diminution des consommations d'énergies...

Cette charte se définit à la fois comme :

- Une vision partagée du « port de demain ».
- Un cadre partenarial pour développer des interactions entre les acteurs de la vie portuaire.
- Un dispositif de soutien aux investissements comme leviers de développement territorial et durable (en moyenne 20% de subvention selon les actions).

L'adhésion est gratuite. Aujourd'hui, 113 ports sont engagés dans la charte et la région a accompagné financièrement 189 opérations depuis 2015.

Il est proposé ici d'adhérer au nom de la Métropole et pour l'ensemble des ports gérés en régie par la Métropole. En effet, depuis la loi 3DS de février 2022, la gestion des ports est métropolitaine incluant donc les quatre ports de l'ouest de la Métropole à savoir Berre L'Etang, Saint-Chamas, Istres et Port-Saint-Louis du Rhône. Par cette adhésion métropolitaine, la totalité des 28 ports gérés en régie pourra bénéficier des échanges et retours d'expériences qu'offrent ce réseau d'adhérents mais aussi de l'appui aux investissements permit par cette même adhésion.

La Métropole, en effet, partage l'ambition de modernisation des infrastructures portuaires au service d'un développement durable des territoires. Des chantiers d'envergure sont d'ores et déjà planifiés pour la rénovation de quais mais aussi de capitaineries (Pointe-Rouge et Sausset-les-Pins notamment). De nombreuses opérations seront également programmées en lien avec l'objectif d'engager les ports métropolitains dans les certifications européennes « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en Biodiversité » d'ici à 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le Code des Transports
- Le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-003-13072/22/CM du 15 décembre 2022 d'engagement du programme de certification « Ports Propres » et « Ports propres Actifs en biodiversité ».

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole porte pour ambition de moderniser les infrastructures portuaires et de les inscrire durablement dans une trajectoire de préservation de l'environnement.
- Que ces objectifs convergent avec ceux portés par la Région Sud à travers la « Charte des Ports de plaisance et de pêche » de la Région Sud qui vient par ailleurs soutenir les investissements liés à ces ambitions.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la « Charte des ports de plaisance et de pêche de la Région Sud ».

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer le formulaire d'adhésion à la « Charte des ports de plaisance et de pêche de la Région Sud ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Mer - Littoral,  
Cycle de l'Eau - GEMAPI  
Ports

Didier REAULT